

**SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS
de la ville d'Aix-les-Bains
MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024**

Délibération N° 34/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-sept novembre à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, légalement convoqué sur première convocation, s'est réuni à la résidence Joseph Fontanet 95 boulevard Lepic, sous la présidence de Madame Michelle BRAUER, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Michelle BRAUER, Mme Geneviève CHOULET, M Jean Marc VIAL, Mme Chantal CURTELIN, Mme Claudie FRAYSSE, Mme France BRUYERE, M Daniel MANSOZ, M André GRANGER, M Maxime BERTRAND et M Guy JANET MAITRE.

Nombres d'administrateurs :

En exercice	17
Présents	10
Votants	10

Validation du compte rendu de la séance du 18 septembre 2024

Compte rendu audition du secours catholique

Romain TAVET remplacé par Maryline et 2 bénévoles.

Le rôle de plaidoirie (alimentation, migrants, intervention écoles) de l'association est rappelé.

400 bénévoles sur le département.

Positionnement du projet associatif :

Coordination des acteurs,

Attention plus grande portée aux aspects qualitatifs plutôt qu'aux aspects quantitatifs,

Rendre les personnes actrices de leurs démarches.

Le lien avec les familles permet d'orienter vers les solutions de droit commun.

Aides très concrètes et es équipes d'accès aux droits. Liens et lieux de fraternité.

Spécificités sur Aix les Bains: 100 bénévoles, 13 équipes, 547 ménages accompagnés en 2023 et la tendance est haussière.

Les orientations pour les aides financières proviennent des travailleurs sociaux du département.

31 aides pour 3 900€ de crédits. 8 000€ de projections en fin d'année.

La complémentarité est recherchée entre les bénévoles. Aider les personnes à sortir des cercles de précarité. Lieu pour lutter contre isolement.

Complémentarité avec les autres associations : secours populaires et entraide aixoise ont une offre de service complémentaire et les locaux sont mutualisés sur les permanences emploi. Groupes de travail qui rassemblent les associations et le secours catholique y participe.

Bénéficient aussi de l'envergure nationale.

Complémentarité aussi dans les publics touchés. Exemple micro-crédit avec la croix rouge.

Oui moouv est aussi un partenaire pour répondre aux problèmes de mobilité.

Sur chaque champ il y a des partenariats.

Epicerie sociale concerne 20 familles. Les personnes peuvent être réorientées sur d'autres activités en fonction des besoins. Le reste à vivre est de 250€ par personne et par mois. La tarification proposée est dégressive.

Le suivi budgétaire est assuré par des bénévoles (Suivi maxi de 9 mois). Souhaiterait avoir une conseillère aux Près Riants.

Pourquoi 0,5 jours d'ouverture ? A cause du manque de place pour stocker. La logistique ne permet pas de faire plus, trop sollicitant pour les bénévoles.

En fonction du nombre de personnes bénéficiaires, modalités d'accueil sont pensées pour faire des passerelles. Les AS sont plus impliquées maintenant depuis la remise à plat du dispositif. Ce qui complique c'est le mixte entre le besoin et les abus. Ne pas oublier les personnes qui ont des parcours de vie cassés. Redonner l'envie aussi, avoir une complémentarité des actions pour accentuer le pouvoir faire, pouvoir agir.

Comment permettre une ouverture plus large ? La réponse à apporter est en partie logistique. La question des locaux est posée. Peu de non aixois qui fréquentent l'épicerie.

Le besoin porte sur la logistique mais aussi sur un besoin en matière de conseil budgétaire. Aujourd'hui le contexte à changer l'aspect financier est crucial comme en témoigne l'exemple du coquelicot à Chambéry avec le côté participatif.

Concernant la demande de subvention, l'aide financière est aussi un élément de reconnaissance du travail des bénévoles. Le Département donne 30 000 dont 6 000 fléchés sur Aix les Bains. Aujourd'hui le projet associatif souhaite mettre l'accent sur le développement des vacances.

En matière d'aide alimentaire : des paniers solidaires à Grésy sur Aix ont été mis en place.

Démarrage du CA 17h45

En présence de Mme Michelle BRAUER, Mme Geneviève CHOULET, M Jean Marc VIAL, Mme Fatiha BRUNETTI, Mme Chantal CURTELIN, M Daniel MANSOZ et M Guy JANET MAITRE, Mme Claudie FRAYSSE, Mme NOEL LARDIN

1/ validation du compte rendu de la séance du 19 juin 2024

2/ DOSSIER D'AIDES SOCIALES ET DEMANDE DE SECOURS – RETOUR SUR LA DELEGATION DU CA A LA VICE-PRESIDENTE

Le CA examine 2 demandes aujourd'hui.

La première concerne l'achat d'un fauteuil pour une personne en situation de handicap. Le CA après en avoir échangé décide d'aligner cette demande sur ce qui a été fait en 2023. Le CA décide d'octroyer 900€ (neuf cent euros)

La deuxième demande concerne une facture d'eau. Après en avoir échangé le CA décide d'octroyer une aide de 308 euros (trois cent huit euros)

3/ DEMANDE DE FSE + POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ATELIERS CHANTIER D'INSERTION

Le Conseil Départemental souhaite ouvrir des financement FSE + aux ateliers chantiers d'insertion. Les 3 ACI portés par le CCAS semblent répondre aux critères posés par le département.

Par conséquent, le CA autorise le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires pour solliciter cette aide.

4/ ACTUALISATION ORGANIGRAMME

Le CA prend acte de l'actualisation de l'organigramme. L'organisation n'est pas modifiée, il est intégré ici les mobilités de personnels intervenu récemment.

Quid de la file active ? Combien de demande en souffrance.

La commission d'attribution a refusé 33 dossiers en depuis le 01 janvier 2024.

En revanche, cela est bien loin (extrêmement loin) d'être représentatif car nous faisons une grande présélection au téléphone : nous expliquons les critères d'attributions afin d'éviter aux personnes de faire des dossiers pour.

Selon les périodes, nous disons aussi aux personnes de ne pas faire de dossier car nous sommes complets bien qu'elles répondent aux critères d'âge et de revenus ou parce que les critères de population à accueillir (défini par la CAF) sont atteints (ex des étudiants).

5/ VALIDATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA RESIDENCE ET SES ANNEXES

Dans le cadre de la procédure d'évaluation externe, il est nécessaire de formaliser les procédures mise en œuvre dans la résidence.

Après présentation des documents, le CA après en avoir délibéré valide à l'unanimité les pièces présentées.

6/ DESIGNATION DES NOUVEAUX MEMBRES POUR SIEGER AU CONSEIL DE VIE SOCIALE DE LA RESIDENCE

Le conseil de vie sociale est une assemblée qui vise à associer les usagers des établissements sociaux et médico-sociaux au fonctionnement de ceux-ci. La résidence Joseph Fontanet porte un CVS. Un appel à candidatures a été lancé

auprès des résidents. Dans cette instance les représentants des résidents peuvent échanger avec l'administration gestionnaire, les élus, donner leurs avis, faire des propositions et initier des projets par exemple. Ils abordent aussi le fonctionnement de la résidence et apportent leur éclairage sur les modalités du vivre ensemble.

Pour compléter cet appel à candidatures il est nécessaire que le CA désigne en son sein 2 représentants. On retrouve des CVS partout. Ils permettent de faire du lien et des rencontres. Le CVS est propice aux échanges sur le vivre ensemble et les besoins d'équipements ou d'animation. 4 réunions par an.

Après en avoir échangé le CA désigne en son sein pour siéger au CVS Mesdames Fatiha BRUNETTI et Chantal CUTRELIN.

7/ INFORMATION RELATIVE A LA CONVENTION DE PARTENARIAT PREVOYANCE – AUGMENTATION DES TARIFS 2025
--

CONVENTION CDG 73/ SIACI / AIX-LES-BAINS

Initialement prévue pour expirer le 31 décembre 2024, le Cdg73 a prolongé de deux années sa convention sur le risque prévoyance avec le groupement DIOT – Siaci / IPSEC (groupe Malakoff Humanis), soit **jusqu'au 31 décembre 2026**.

Cette décision a été prise en raison du retard de l'État dans la transposition de l'Accord collectif national du 11 juillet 2023.

Visant à couvrir les risques de rupture des ressources en cas d'arrêt de travail prolongé, cette prolongation a été validée par le conseil d'administration du Cdg73 le 13 juin 2024. Le comité de pilotage prévoyance, composé de représentants des collectivités et du personnel ainsi que du comité social territorial, a prononcé un avis favorable à l'unanimité.

Le CDG 73 est parvenu à un accord avec l'IPSEC, institution porteuse du risque, sur cette prolongation, moyennant une hausse tarifaire de 15% au 1^{er} janvier 2025.

L'accord négocié a été validé par la collectivité d'Aix-les-Bains mais il ne sera pas nécessaire de délibérer : une « lettre-avenant » sera adressée au Maire par l'IPSEC avant la fin de l'année sous forme d'un « dont acte ».

Actuellement, 322 collectivités et établissements publics de la Savoie adhèrent à la convention avec le groupe actuel, couvrant ainsi près de 6 500 agents territoriaux.

Les agents adhérents ont été informés du dispositif, des nouveaux taux applicables au 1^{er} janvier 2025 par courrier du 23 août 2024 sachant qu'ils ont le choix de conserver leurs garanties, de les modifier ou de renoncer à leur adhésion au plus tard le 30 novembre 2024 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2025.

A ce courrier étaient joints les documents suivants :

- Une note d'information du CDG mentionnant les anciens taux 2024 et les nouveaux taux 2025 sachant que cette hausse n'impacte pas le niveau d'indemnisation qui est faite aux agents.
- Un modèle de courrier de résiliation si besoin.
- Un bulletin permettant le cas échéant de demander la modification des options souscrites.

POINTS D'ATTENTION :

- ❖ Pour les agents adhérents souhaitant maintenir leur adhésion sans modifier leurs options, aucune démarche n'est à accomplir.
- ❖ Pour les agents adhérents souhaitant modifier leurs options à compter du 01/01/2025, les modifications à la hausse ou à la baisse seront acceptées sans questionnaire médical et sous réserve que l'agent ne soit pas en arrêt de travail au 01/01/2025.
- ❖ Le Bulletin spécifique de modification d'options 2025 est destiné uniquement aux changements d'options des agents déjà adhérents, dans le cadre des nouvelles conditions 2025.
- ❖ Pour les nouvelles adhésions au dispositif, il conviendra d'utiliser le Bulletin individuel d'affiliation 2025 (à demander au service RH).

Participation obligatoire des employeurs territoriaux à la protection sociale complémentaire « Prévoyance » :

Les collectivités devront obligatoirement participer au financement de la protection sociale complémentaire :

- A compter du 1er janvier 2025, à hauteur de 7 € minimum par mois et par agent pour le risque prévoyance (soit 20% au moins du montant de référence fixé à 35 € : décret n° 2022-581 du 20/04/2022)

Nota : L'accord collectif national du 13 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux qui devrait entrer en vigueur en 2027, prévoit que le montant de la participation financière de l'employeur sera porté à 50% de la cotisation des agents.

- A compter du 1er janvier 2026, à hauteur de 15 € minimum par mois et par agent pour le risque santé.

Questions diverses :

Le samedi 5 octobre : la marche rose au bord du lac à 10h00. Des ateliers de palpation avec la ligue du cancer seront proposés.

Bien vieillir : c'est prêt. Diffusion auprès des cabinets médicaux des supports de communication pour la journée du 12 octobre. Notamment au programme, des conférences, une avec des gériatres de l'hôpital, une avec 1 notaire sur le thème des successions et une avec un psychologue qui abordera la question du passage à la retraite.

Par ailleurs, la CPTS va faire des tests d'audition et des exercices de stimulations du cerveau. Des cours de gym seront proposés en prenant appui sur le dispositif bouger sur prescription.

L'ensemble du programme se déroule au centre des congrès.

De plus, la CPTS travaille sur accès au médecin traitant. Fin 2024 le collectif de professionnel de santé va essayer de flécher les personnes souffrantes d'ALD ou titulaire de la C2S vers Médecins traitants. Il nous est demandé de faire remonter les personnes auxquelles on pense.

Pour l'édition 2025, il n'y a plus de samedis de fin d'année libres, le 17 mai 2025 est donc retenu pour la mise en place d'une nouvelle édition. Le thème proposé sera la santé mentale, elle s'inscrira ^{de} en amont des SISM et aura vocation à être un thème transversal et intergénérationnel (MDPF sera associée)

La cantine solidaire aixoise

Le projet de restauration le soir au CHU est présenté. Il est rappelé que le cahier des charges des CHU ne prévoit pas cette prestation et elle en fait donc pas l'objet d'un financement de l'Etat. Toutefois, l'Etat soutient le projet au titre d'une année expérimentale. Ce projet s'inscrit dans une démarche plus globale de meilleure gestion des ressources alimentaire sur le périmètre communal. Des tensions sont fréquentes sur le sujet. La spécificité du public hébergé implique une solution particulière.

Les administrateurs questionnent sur la période de la journée comprise entre 7h00 et 19h00. Comment mettre en place les conditions de cette année de test sans solliciter davantage les bénévoles déjà mobilisés ?

JM VIAL aborde la question sous l'angle sécurité : il y a des personnes qui ont fait remonter des comportements et les habitudes dans le quartier notamment les occupants de l'hôtel notre dame des eaux. Quels impacts pourraient avoir la mise en place de cette « prestation » sur le bien vivre ensemble dans ce quartier. Plus globalement la localisation du CHU questionne.

Pour se prononcer sur le montant d'une aide, le CA a besoin d'éclaircissements quant au besoin de bénévoles et sur l'articulation de ce service avec le reste du dispositif d'aide alimentaire.

Après lecture et en avoir délibéré le CA valide le compte rendu de la séance du CA du 18 septembre 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité
Ont voté pour : 10
Fait à Aix les Bains, le 2 décembre 2024

Acte rendu exécutoire le 4 décembre 2024
Après envoi à la Préfecture le 4 décembre 2024
Et publication du 4 décembre 2024

Michelle BRAUER

pour le Président et par délégation,
la Vice-présidente

Brauer M

